



Ref: 149



MEDFISHTUN

28 JUL 2026

Avis de sélection de (02) Techniciens supérieurs dans le domaine de la pêche

Dans le cadre du projet : MedFishTun

Appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie Convention N° CTN 1251 01B

Préambule :

L'Agence Française de Développement « AFD » finance, au travers d'une subvention déléguée de l'Union Européenne (UE) dans le cadre du Programme d'Appui à la compétitivité et aux Exportations (PACE) approuvé par l'UE en 2017, le projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles. Le projet a pour finalité de contribuer à moderniser le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, à travers un soutien à la gestion durable des ressources.

Article 1: objet de l'annonce

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer « INSTM », avec le présent avis public, a l'objectif de recruter (02) deux enquêteurs (trices) dans le cadre d'exécution des activités de la composante A3 du projet de gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles MedFishTun.

L'activité de la composante A3 consiste à la mise en place d'un plan d'échantillonnage scientifique (présence lors des débarquements pour collecter les informations demandées sur l'activité de pêche selon des protocoles mis à disposition et élaborés par les superviseurs scientifiques) au débarquement des espèces structurantes de la pêche tunisienne. Pour cela, un dispositif d'enquêteurs scientifiques est instauré sur les ports tunisiens des régions suivantes : Teboulba/Mahdia et Sfax. Les enquêteurs recrutés, de niveau technicien supérieur dans le domaine de la pêche, seront affectés respectivement à Mahdia/Teboulba et Sfax.

Article 2 : objet du service et procédure de réalisation

Les candidats sélectionnés seront chargés de collecter des informations relatives aux espèces débarquées et aux caractéristiques des unités de pêche au niveau des ports de pêche de la région de Mahdia/Teboulba et Sfax sous la supervision du point focal et des coordinateurs techniques de cette action.

Les candidats auront comme tâches principales les activités suivantes :

- Echantillonnage biologique des espèces capturées
- Collecte des quantités débarquées et établissement des structures en taille des espèces pêchées pour les différents types de pêche
- Collecte des informations des caractéristiques de la flottille et de son activité
- Collecte des données socio-économiques
- Et toutes autres tâches nécessaires pour l'élaboration d'une base de données sur la pêche



Article 3 : Rémunération et modalité de paiement

Le contrat prend effet dès sa signature par les deux parties. Le paiement de salaire s'effectue à la fin de chaque mois d'exécution des travaux assignés. Le salaire brut y compris tous les frais et taxes correspond au salaire relatif au technicien supérieur aligné à la grille de salaire de la fonction publique, et sera imputé sur la rubrique inscrite au programme prévisionnel du projet MedFishTun: **Appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie « composante A »**.

Article 4 : Durée de la mission de prestation de service

La durée de la prestation de service est de trois mois (12 mois) à compter de la date de signature du contrat.

Article 5 : Conditions et Profil demandé

- **Formation requise :** Un diplôme de technicien supérieur ou équivalent dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
- **Compétences et qualifications :**
 1. Maîtrise des techniques d'échantillonnage et de collecte des données des ressources halieutiques au niveau des ports de pêche est fortement recommandée (lettre de recommandation ou de motivation)
 2. Connaissances dans le domaine de l'identification des espèces débarquées et des unités de pêches
 3. Avoir une bonne connaissance sur l'utilisation des outils informatiques notamment la saisie des données relatives aux ressources halieutiques.
 4. Rigueur, objectivité, transparence et sens de responsabilité, créativité et dynamisme, autonomie, efficacité, capacité à travailler en équipe et sous pression (lettre de recommandation ou de motivation des éventuels anciens supérieurs)
 5. Flexibilité des horaires de travail et disponibilité pour les activités de laboratoire et sur terrain y compris le samedi et le dimanche.
 6. Facilité de communication mettant à profit les enquêtes
- **Expérience :**
 1. Expérience dans le domaine de l'échantillonnage et de la collecte des données aux ports de pêche
 2. Expérience dans le domaine de la pêche et aquaculture
 3. Expérience dans l'embarquement à bord des unités de pêches
 4. Expérience dans la saisie des données collectées et connaissance dans l'utilisation des outils Microsoft (Excel, Word, PPT, et autre tableurs...)

Article 6 : Procédures et critère de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui répondent à la formation requise subissent une évaluation sur dossier par une commission de sélection selon la ponctuation par référence aux critères suivants :



Critères de sélection	Score (N1)
-Maîtrise des techniques d'échantillonnage des ressources halieutiques dans les ports de pêche (Présentation d'Attestations, lettre de Motivation, ...)	8 points ⁽¹⁾
- Connaissances dans le domaine de l'identification des espèces débarquées et des unités de pêches (Attestations, lettre de recommandation ...)	3 points ⁽¹⁾
- Emploi ou contrat dans le domaine de collecte des données des statistiques des débarquements des ressources marines exploitées.	6 points ⁽¹⁾
- Stages dans le domaine des opérations d'échantillonnage et de collecte des données relatives aux activités de pêche marine	3 points ⁽¹⁾
Total des points :	20 Points
<i>(1) C'est le nombre de points maximal qui peut être attribué. La commission définira la valeur en tenant compte notamment du nombre de documents présentés par candidat et de leur qualité (attestation, lettre de recommandation, ...)</i>	

Une épreuve orale sera effectuée pour les candidats (es) et une note (N2), qui varie entre 0 et 20 points, leurs sera attribuée.

La note finale NF attribuée au candidat (e) est la moyenne de N1 et N2NF = (N1+N2)/2

Le/la candidat (e) sera sélectionné (e) suite à un classement selon la note finale par ordre de mérite selon le barème de notation et la formule indiquées en dessus.

Seulement deux candidats (es) seront retenus (es) pour les deux ports objet de notre avis.

La Commission compétente sera responsable de dresser la liste et le classement final des candidats avec leurs scores respectifs. Le classement sera approuvé par la Commission de sélection et conservé dans l'archive de la INSTM à disposition de tout(e) candidat(e) qui demande sa vision.

Article 7 : les candidat(e)s retenu(e)s seront affecté(e)s aux centre respectifs de l'INSTM et sera mis(e)s dans de bonnes conditions pour mener à bien leur travail (matériel de mensurations, matériel informatique ; guides d'identifications des espèces ; formation initiale)

Article 8 : Délai et contenu des dossiers de candidature

Le dossier de candidature doit parvenir à l'INSTM sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remise directement au Bureau d'Ordre Central du siège de l'INSTM (contre décharge) à l'adresse suivante :

Institut National des Sciences et technologies de la Mer ; 28 Rue 2 Mars 1934, 2025 – Salammbô-TUNIS. Portant la mention suivante : « A NE PAS OUVRIR »

Avis de sélection d'un technicien supérieur

Dans le domaine de la pêche et aquaculture pour le compte du projet MedFishTun : Appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie - AFD

Au plus tard le 30 août 2026 à 14 h.

Article 9 : Eléments constitutifs du dossier :

- Un formulaire de candidature (selon le modèle ci-attaché) dûment rempli, daté et signé par le candidat (e)
- Copie du document d'identité
- Copie des diplômes obtenus
- Curriculum vitae détaillé



-
- La déclaration d'intégrité, d'éligibilité, et de responsabilité environnementale (selon le modèle ci-attaché) dûment remplie, datée et signée par le candidat
 - Copies des certificats et, diplômes de formation, des attestations des stages/emplois et autres ainsi que des lettres de recommandations déclarées dans le CV.


Le Chargé de la Direction
de l'Institut National des Sciences
et Technologies de la Mer
Mohamed Salah AZAZA



DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le "Marché"¹)

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».



D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux,



fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.



6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

تصريح على الشرف

(خلص بالمتفرغين كامل الوقت لإسداء خدمات بحث)

إني الممضي(ة) أسفله:

المولود(ة) في: بـ:

صاحب(ة) بطاقة التعريف الوطنية رقم:

الصادرة بـ: في:

العنوان الشخصي:

رقم الهاتف:

أصرح على شرفي بأنني لا أتعاطي أي نشاط مهني بمقابل وغير مرسوم(ة) للدراسة

بأي مؤسسة جامعية وأنني متفرغ(ة) ولكامل الوقت للقيام بالمهام الموكولة لي ضمن

هيكل البحث أو مشروع البحث الآتي ذكره :

.....

.....

وأتعهد بإعلام رئيس هيكل البحث الذي أنتمي إليه أو المسؤول عن مشروع البحث المعني

كتابيا بأي تغيير يطرأ على وضعيتي الحالية خلال مدة تنفيذ العقد.

حرر في:

الإمضاء